



HAUT-COMMISSARIAT
AU PLAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OUVERTURE

n° 7
09 juillet 2021

Série « L'AGRICULTURE :
ENJEU DE
RECONQUÊTE »

La France est-elle une grande puissance agricole et agroalimentaire ?

LA FRANCE EST-ELLE UNE GRANDE PUISSANCE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE ?¹

Le commerce extérieur d'un pays doit être regardé dans ses deux composantes : des exportations et des importations. La différence entre les premières et les secondes constitue le solde, ou la balance commerciale. Etudier les importations sans observer les exportations reviendrait à se priver de l'analyse tant de la dynamique commerciale générale que des évolutions de fond, notamment de la compétitivité et de la productivité, de l'activité étudiée. L'insertion des échanges commerciaux dans les chaînes de valeur globales permet également de nous renseigner sur les dépendances croisées entre importations et exportations. Dans les secteurs agricole et agroalimentaire, le déclin de la production de telle ou telle denrée sur le sol national se traduit souvent par des niveaux d'exportation stabilisés ou décroissants et des importations qui ont tendance à augmenter, afin de satisfaire la demande.

*L'étude du commerce extérieur permet d'appréhender de manière concrète la question de la **souveraineté alimentaire, qui n'est pas selon la définition retenue par le HCP l'autarcie mais qui fait référence aux capacités de la France à satisfaire les besoins alimentaires de la population en quantité, en qualité et en diversité, c'est-à-dire garantir sa sécurité alimentaire.** La souveraineté, quel que soit son champ d'application, pose toujours la question de l'indépendance, de l'équilibre, de la maîtrise et de la capacité d'un pays à ne pas subir le cours des événements. En pratique, appliquée au cas de l'agriculture, cette définition de la souveraineté alimentaire signifie une capacité collective d'action sur le système alimentaire, à travers une production agricole et une capacité de transformation agroalimentaire nationales, mais aussi des importations, et donc des approvisionnements le cas échéant, répondant en continu aux besoins alimentaires de la population, quelles que soient les décisions, les orientations et les actions des autres pays, et quelles que soient les circonstances.*

Dans le cadre de l'exercice de prospective que le Haut-Commissariat au Plan conduit sur « L'avenir des agricultures françaises » à l'horizon 2050, il nous a ainsi semblé important d'ouvrir notre cycle de réflexion par un état des lieux du commerce extérieur de la France dans les domaines agricole et agroalimentaire.

La **modernisation et la mécanisation de l'agriculture en France** (et en Europe occidentale) à compter des années 50 constituent un mouvement sur lequel il faut revenir brièvement. La Seconde Guerre mondiale a laissé de profonds traumatismes aux populations d'Europe s'agissant de l'accès aux denrées alimentaires. Les tickets de rationnement, la « carte de pain » par exemple, ne disparaissent en France qu'en 1949². Le modèle agricole français tel qu'il existait sous la Troisième République et au sortir de la guerre de 1939-45 ne permet pas de nourrir la Nation.

Rapidement, les pouvoirs publics prennent conscience de la nécessité de garantir la **sécurité alimentaire** de la population et de repousser le spectre des pénuries. Les réformes ayant vocation à augmenter la capacité productive de l'agriculture française sont enclenchées au lendemain de la guerre, comme l'illustre par exemple la création de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) en 1946³. Sous la présidence de Charles de Gaulle, **deux lois d'orientation de l'agriculture, en 1960 et 1962**⁴, rendent possible la restructuration des exploitations et la modernisation de l'appareil de production agricole. Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture emblématique de 1961 à 1966, participe également à la **mise en place en 1962 de la Politique Agricole Commune**, créée par le traité de Rome en 1957. Pendant longtemps, d'un point de vue budgétaire, elle fut la plus importante politique commune de la Communauté économique européenne puis de l'Union européenne. A cette période, l'orientation est clairement dirigée vers l'intensification des échanges intra-européens, dans un contexte de Guerre Froide qui confère un rôle stratégique à l'autosuffisance alimentaire au sein des pays d'Europe occidentale. En quelques années, un système cohérent à l'échelle européenne se met en place : marché commun, contrôle des prix et des subventions agricoles, barrières douanières aux frontières faisant de la Communauté économique européenne (CEE) une « forteresse agricole » ... **L'exceptionnel effort d'adaptation des agriculteurs et paysans va permettre d'améliorer les capacités nourricières de l'agriculture française**, remplissant ainsi la grande mission que leur a confiée la Nation.

Grâce à l'augmentation de la production et des rendements, mais aussi avec l'arrivée de l'industrie de transformation agroalimentaire (la formation de BSN-GD devenue Danone est à cet égard emblématique), des surplus apparaissent, globalement dans les années 70, en même temps que de nouveaux débouchés à l'exportation assurés par le marché commun. Cependant, le système ainsi mis en place commence à montrer des limites dans les années 80, en lien notamment avec les excédents de production (on se souvient des fameuses « montagnes de beurre » et des « fleuves de lait »), ou la nécessité de recourir à des subventions aux exportations. Ainsi apparaissent au milieu des années 80 les quotas de production et la baisse des prix garantis. Les réformes de la PAC de 1992 et 1999 entérinent ces baisses, pour rapprocher les prix des cours mondiaux, compensées par des aides

directes aux producteurs. Ces évolutions font passer le poids de la PAC dans le budget européen de près de 70 % dans les années 1980 à moins de 50 % depuis 2000. Cette remarquable augmentation des productions s'est aussi faite au prix d'une profonde transformation de l'ensemble du secteur agricole et des structures, une modification des paysages agricoles conjuguée à la spécialisation des régions, et le recours aux intrants de synthèse.

Dans cette période, la France devient la première puissance agricole européenne et une puissance exportatrice de classe mondiale. Mais on peut observer une érosion de cette puissance depuis le début des années 2000, mettant en lumière certaines vulnérabilités, voire des dépendances.

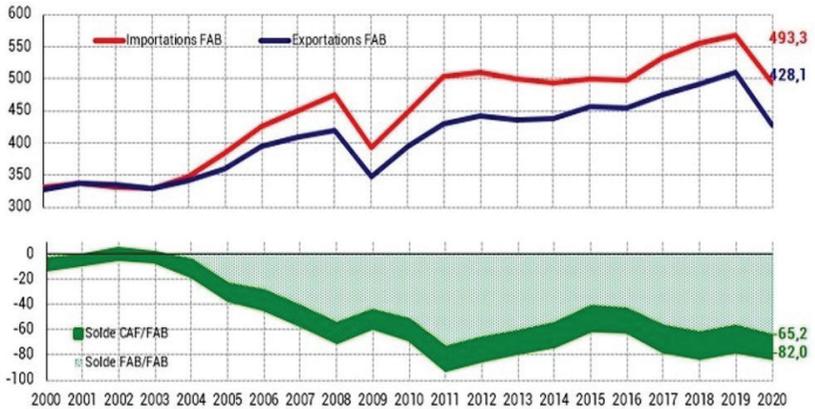
I. Un excédent commercial agricole et agroalimentaire...

Selon l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, FranceAgriMer, malgré un certain nombre de messages de vigilance d'organismes internationaux comme l'International Food and Policy Research (IFRPI) et bien qu'un suivi et une interprétation des tendances sur le long terme soient indispensables⁵, sur les douze mois allant de juillet 2019 à juin 2020, **les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires sont en hausse de 5 % par rapport à la période précédente**. Sur le temps long, les tendances sont elles aussi à la hausse, **le commerce mondial de produits agricoles et agroalimentaires ayant plus que doublé de 1995 à 2018**, atteignant 1 500 milliards de dollars en 2018⁶. Le fait que le secteur agricole soit soumis, en temps normal et donc de manière « habituelle », à de nombreux aléas que ce soit au niveau de la production ou de la continuité des approvisionnements (aléas météorologiques, problèmes liés aux différentes voies d'approvisionnement et routes commerciales, fluctuation des prix, chaînes logistiques...) a été de ce point de vue, pendant la crise sanitaire, un avantage. Ainsi, constatant la résilience du système alimentaire français, il n'y aurait pas, selon de nombreux observateurs et experts, à redouter pour la France une rupture d'approvisionnement problématique, c'est-à-dire portant sur un produit de consommation alimentaire de base.

La contribution de l'agriculture à la valeur ajoutée de l'économie française est de plus en plus modeste, elle est passée de plus de 18 % au début des années 50 à 1,8% en 2019, et cette part atteint presque 4 % si on y ajoute les industries agroalimentaires⁷. Un peu plus de 400 000 exploitations agricoles parsèment la France, plus de deux fois moins qu'à la fin des années 80⁸. L'agriculture continue cependant d'être un secteur étendard de l'économie et du rayonnement de la France.

Les secteurs agricole et agroalimentaire sont souvent présentés comme des atouts français dans le commerce international. Des forces qui tranchent avec l'érosion de notre déficit commercial qui se poursuit de manière fulgurante depuis le milieu des années 2000 (- 79,8 milliards d'euros en 2019⁹).

Évolution des échanges et de la balance commerciale de la France depuis 2000 (en milliards d'euros)



Source : « Analyse annuelle 2020 »,
Direction générale des Douanes et Droits indirects, 5 février 2021.

Les produits issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire constituent en effet **le troisième poste d'excédent commercial de la France, avec + 7,8 milliards d'euros** en 2019, derrière le secteur aéronautique et spatial, + 29,8 milliards, et les produits chimiques, cosmétiques et parfums, + 14,7 milliards, et devant les produits pharmaceutiques, + 5,7 milliards¹⁰. **Sur la période allant de 2010 à 2020, l'excédent annuel moyen agricole et agroalimentaire s'établit à 8,4 milliards d'euros¹¹.** Il est possible de remonter plus loin : depuis le milieu des années 70, la France n'a pas enregistré un seul déficit de ses échanges internationaux dans ces secteurs.

Sans le minimiser, il faut toutefois nuancer ce constat flatteur. Tout d'abord parce que **cet excédent diminue en tendance depuis une quinzaine d'années**. De plus, c'est dans l'analyse par produit, par denrée, et dans la ventilation géographique de nos échanges commerciaux, que des inquiétudes peuvent apparaître.

II. ... qui ne rend pas compte de la très grande hétérogénéité des performances des secteurs agricole et agroalimentaire

La France peut compter sur de nombreux atouts à l'export dans les secteurs agricole et agroalimentaire

La France demeure le premier producteur primaire (en productions végétales et animales) européen en valeur, avec un total de 69 milliards d'euros en 2019, contre 62 milliards en 2010. La part de la production agricole française dans la production européenne (17 % en 2019¹²) est toutefois en recul de presque 1,5 point par rapport à 2010. La France reste en tête du classement s'agissant de la seule production végétale (42 milliards d'euros en 2019, soit 18,5 % de la production européenne, en baisse de 1,5 point par rapport à 2010). En revanche, avec 26 milliards d'euros de production animale (soit 15 % de la production animale européenne, en recul d'un point par rapport à 2010), elle a été devancée en 2019 par l'Allemagne¹³.

En 2019, les exportations françaises de produits agricoles et alimentaires s'élevaient à 64 milliards d'euros, en hausse de 3 % par rapport à 2018, et principalement à destination de l'UE (à 62 %). Les exportations à destination des pays tiers sont en hausse de 7,5 % (à 24,6 milliards d'euros). **La France se maintient depuis 2015 au sixième rang des exportateurs mondiaux sur ces secteurs¹⁴. Toutefois, la France a vu ses parts de marché au niveau mondial passer de presque 8 % en 2000 (elle était alors le deuxième exportateur mondial) à 4,7 % en 2019¹⁵. Au début des années 2010, elle a reculé de la première à la troisième place du classement des exportateurs européens, détrônée par les Pays-Bas et l'Allemagne.**

Les exportations de produits bruts atteignent 15,3 milliards d'euros, alors que les exportations de produits transformés (y compris vins et spiritueux) atteignent 48,1 milliards d'euros, et représentent les trois quarts du total des exportations agricoles et agroalimentaires françaises. **La France recule ainsi au 9e rang mondial pour les exportations de produits bruts** (8e rang en 2018), derrière les États-Unis, le Brésil, les Pays-Bas, la Chine, l'Espagne, le Canada, l'Inde et le Mexique. En revanche, **la France reste au 4e rang pour les exportations de produits transformés**, derrière les États-Unis (68 milliards d'euros d'exportation en 2019), l'Allemagne (64 milliards d'euros) et les Pays-Bas (62 milliards d'euros)¹⁶. C'est au milieu des années 2000 que la part de marché des exportations agroalimentaires allemandes en zone euro a dépassé celle des exportations françaises.

Les industries agroalimentaires françaises auraient moins tendance à se projeter à l'export que leurs homologues allemandes ou hollandaises. Elles ne réalisent que 21 % de leur chiffre d'affaires à l'export (contre 36 % dans le reste de l'industrie française), et seulement 650 entreprises réalisent un chiffre d'affaires à l'export d'au moins 200 000 euros. Le secteur agroalimentaire français est en effet composé à 98 % de petites et moyennes entreprises, ayant du mal à se développer et à se projeter à l'export¹⁷.

L'excédent commercial agricole et agroalimentaire de la France est avant tout le résultat des excédents exceptionnels enregistrés dans deux catégories de produits, posant d'ailleurs la question d'une forme de dépendance à l'export un à un des secteurs concernés :

- **les vins et spiritueux** : avec 15,7 milliards d'euros d'exportations, soit 18,5 % de part de marché mondial, et **un solde positif de 12,4 milliards d'euros en 2019, la France est le premier exportateur mondial dans cette catégorie**¹⁸. Entre 2010 et 2019 cet excédent a même crû de plus de 4 milliards d'euros. Les seuls vins rouges de Bordeaux ont permis à la France de dégager un excédent de presque 2 milliards d'euros en 2019, la moitié des exportations étant destinée à quatre destinations : la Chine, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et Hong-Kong¹⁹. De même, nos exportations de champagne, plus de 3 milliards d'euros (même excédent) en 2019, dirigées pour plus du tiers vers les Etats-Unis et le Royaume-Uni, tirent très significativement cette catégorie²⁰. Toutefois, la crise sanitaire conjuguée surtout à la taxe de 25 % sur les vins européens mis en place en octobre 2019 par les Etats-Unis²¹ ont eu un impact certain sur les résultats du commerce extérieur pour ce poste : la baisse de l'excédent commercial agricole et agroalimentaire de la France en 2020 (à 6,3 milliards d'euros, environ - 20 % par rapport à 2019)²², même si ce dernier demeure le troisième poste d'excédent commercial, est principalement due à l'effondrement des exportations de vins et spiritueux de 13,9 %²³, soit environ deux milliards d'euros, après cinq années de hausse successive.
- et **les céréales** : avec 7,7 milliards d'euros d'exportations en 2019, soit 6,7 % de part de marché mondial, et **un excédent de 6,2 milliards d'euros, la France est le troisième exportateur mondial, contribuant activement aux équilibres alimentaires de certaines régions du monde, comme en Afrique du Nord (le Maroc et l'Algérie captant presque 20 % de nos exportations en 2019)**. Plus de 10 % du blé égyptien importé est arrivé de France lors des campagnes de 2010-2011 et 2014-2015, et les blés français ont un poids très important dans les importations algériennes de blé (presque 70 % des importations pour la campagne 2018-2019)²⁴. Cependant, l'accroissement des capacités de production des principaux concurrents de la France, comme l'Ukraine ou la Russie,

en réponse à une demande mondiale en expansion, menace cette position sur les céréales. Le réchauffement climatique bénéficie en outre à l'accroissement des rendements dans ces régions. Le maintien de la compétitivité de la filière blé en France pourrait à l'avenir passer par le développement de blé de qualité dont la demande est en croissance sur les marchés internationaux, en travaillant sur la sélection variétale, mais aussi sur les coûts de production. A côté de la filière blé française, bien installée sur les marchés mondiaux depuis de nombreuses décennies, on peut citer la filière orge (dont le grain une fois germé devient du malt utilisé pour la brasserie), particulièrement dynamique. La France possède quelques champions mondiaux dans ce segment, pour un solde commercial positif de plus d'1,3 milliard d'euros en 2019, et des exportations dirigées à 75 % vers 4 pays : la Chine, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas²⁵. Cela est à mettre en regard des données de consommation, puisque la bière est l'alcool le plus consommé sur la planète (représentant presque les trois quarts des volumes des boissons alcoolisées consommées au niveau mondial, quand le vin représente, toujours en volume, environ 10 %²⁶).

La dépendance de l'agriculture française aux facteurs de production

La puissance céréalière de la France n'est rendue possible que par le recours à la fertilisation des sols qui suppose, entre autres, des apports en azote et en phosphore. Or, pour ce dernier par exemple, la France ne disposant pas de ressources propres (roches phosphatées), ses approvisionnements dépendent de l'extérieur, essentiellement de deux marchés : le Maroc, principalement (à 80 %), et l'Algérie (à 10 %)²⁷. Il est important de préciser que le phosphore, 5^{ème} minéral le plus exploité au monde, n'est pas une ressource renouvelable, alors que d'autres éléments comme l'azote sont présents dans l'air et l'eau en plus grande quantité. De manière plus générale, nos importations d'engrais ont augmenté de 75 %, passant de 1,05 milliard d'euros à 1,84 milliard d'euros de 2001 à 2019, faisant gonfler notre déficit sur la même période de 69 % (- 1,46 milliard d'euros en 2019)²⁸.

Plus largement, la France est dans une situation de dépendance stratégique à d'autres facteurs indispensables aux processus de production agricole et de transformation industrielle : dépendance énergétique bien entendu, au gaz et au pétrole nécessaires au bon fonctionnement des engins agricoles, mais aussi dépendance à certaines machines agricoles (1,33 milliard de déficit commercial au total en 2019²⁹), robots et logiciels. Une crise d'approvisionnement sur l'un de ses facteurs, qui sont souvent des produits irremplaçables, pourrait s'avérer critique pour assurer la continuité de la production.

Si l'on étudie par exemple les échanges commerciaux de tracteurs agricoles et forestiers, toutes catégories de puissance motrice confondues, on observe un déficit commercial de 271 millions d'euros en 2019, la France ayant importé cette année-là plus de 50 000 tracteurs et exporté 31 000 unités. C'est notamment sur les tracteurs d'une puissance motrice inférieure à 75 kW que la France est dans une situation dégradée, les engins venant essentiellement d'Asie (Chine et Japon). De même, la France a exporté pour 2,2 millions d'euros de machines à traire en 2019, mais elle en a importé 61,4 millions, en provenance à plus de 90 % de deux pays, les Pays-Bas et la Suède, pour un solde commercial déficitaire de 60 millions d'euros environ, préoccupant considérant l'importance de sa filière laitière. Autre illustration : plus de 90 % des moissonneuses-batteuses importées viennent d'Allemagne et de Belgique, et le déficit commercial de la France sur ce poste est d'environ 200 millions d'euros en 2019³⁰.

On pourrait aussi rappeler les bonnes performances à l'export d'autres postes comme les **laits et produits laitiers**. Deuxième producteur européen de lait (presque 24 milliards de litres produits en 2019), de beurre, et de fromages de vache, comptant environ 3,5 millions de vaches laitières sur 55 000 exploitations³¹, **la France est le 4ème exportateur mondial dans cette catégorie**, captant 8,8 % de part de marché, et dégage un excédent de 3,3 milliards d'euros en 2019 essentiellement lié aux produits laitiers transformés³². Le camembert par exemple génère un excédent de plus de 120 millions d'euros pour l'année 2019, trois quarts des exportations de ce fromage étant dirigées vers le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne³³. Toutefois, on peut relever l'augmentation des importations de beurre, avec pour conséquence un solde négatif à 0,6 milliard d'euros³⁴. Il s'agit là essentiellement de beurre industriel destiné à être utilisé dans la fabrication de produits transformés (biscuits et pâtisseries) et non de beurre de consommation courante.

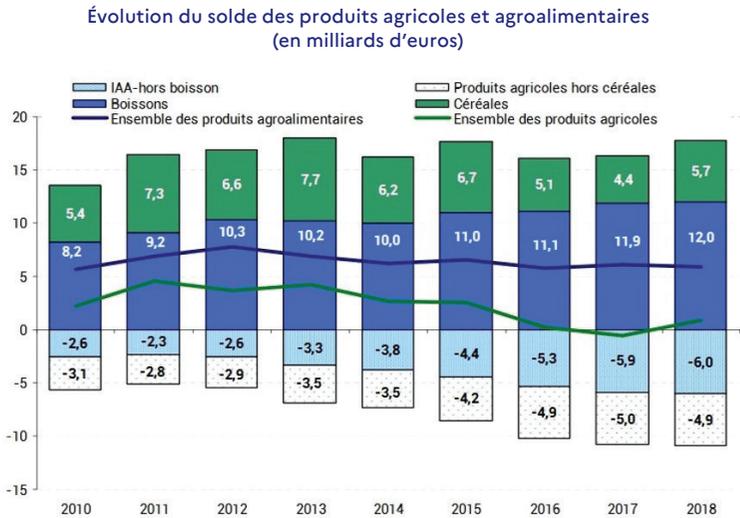
Le solde commercial du poste « **Semences et plants** », intrants stratégiques des systèmes productifs agricoles, est lui aussi positif, avec presque 1 milliard d'euros (0,9) d'excédent en 2019, tout comme les **sucre**s, avec un demi-milliard d'euros d'excédent en 2019³⁵. S'agissant de cette dernière catégorie, il conviendrait de mettre le miel à part, son taux d'auto-appvisionnement, c'est-à-dire la production nationale rapportée à la consommation intérieure, se situant à peine au-dessus de 30 %³⁶. Déficitaire à hauteur de 80 millions d'euros en 2019, la France importe environ cinq fois plus de miel naturel qu'elle n'en exporte³⁷. Enfin, souvent oubliée des rapports, pourtant essentielle, **l'eau minérale en bouteille**, bien qu'elle n'ait aucun lien direct avec l'agriculture, est également une force de la France à l'export : avec plus

de 2 250 milliards de litres d'eau minérale naturelle exportés en 2019, dont la moitié vers la Belgique et l'Allemagne, la France dégage un excédent sur ce poste d'environ 500 millions d'euros³⁸.

Quant aux **viandes, le bilan est très contrasté**. La France est le premier producteur européen de viande bovine, avec 19 millions de bovins, mais elle se classe au troisième rang des producteurs européens de volailles, derrière la Pologne et le Royaume-Uni, de viande ovine et de viande porcine³⁹. **Elle n'est que le 10ème exportateur mondial de viande et produits carnés, affichant un solde commercial de - 1,4 milliard d'euros⁴⁰**. Les importations de produits transformés à base de viande augmentent plus rapidement que les exportations. Dans le détail, le commerce français de viande bovine française affiche un déficit de 200 à 300 millions d'euros par an depuis plusieurs années. Le solde commercial de la viande porcine, sous l'effet d'une forte concurrence des pays voisins, tout particulièrement de l'Espagne, a tendance à se dégrader. Le déficit commercial sur les volailles, autour d'un demi-milliard en 2019, continue enfin de se creuser, en raison du développement de concurrents solides comme le Vietnam ou l'Ukraine, et d'un recul des exportations : de 10 % en 2019 et de près de 15 % en 2020, avec notamment - 39 % sur les exportations à destination du Royaume-Uni. Sur la durée, la dégradation du déficit de la viande s'établit à - 0,7 milliards d'euros sur la période 2010-2018, principalement tiré par la hausse des importations de volaille (+ 0,5 milliard d'euros), et de viande de porc (+ 0,2 milliard) et en raison de la localisation des activités de transformation de l'industrie agro-alimentaire hors de France, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne ou en Pologne essentiellement⁴¹. Au final, plus d'un tiers de la consommation intérieure de volaille (contre 13 % en 2000) est importée, cette part montant à un quart pour la consommation de porc. La viande de bœuf vendue dans la grande distribution est très largement d'origine française (à 93 %), mais plus de la moitié de la viande bovine vendue dans la restauration est importée⁴². Selon Agreste, **le taux d'approvisionnement français en viandes est passé de 146 % en 2000 à 95 % en 2017⁴³, alors même que la production nationale demeurerait relativement stable sur cette période, traduisant une augmentation des importations, notamment en provenance des pays de l'UE**. Parallèlement, ce mouvement est compensé par les exportations d'animaux vivants et de génétique dont la France est le premier exportateur mondial avec 10,7 % de part de marché, poste excédentaire à hauteur de 2 milliards d'euros en 2019⁴⁴.

En somme, bien que les parts de marché françaises au niveau mondial soient passées de presque 8 % en 2000 à 4,7 % en 2019, la France possède des atouts nombreux à l'export, des forces qui font d'elle une grande puissance agricole et agroalimentaire, capable de se projeter sur les marchés mondiaux, un pays qui compte sur le planisphère.

Toutefois, le poids des postes « vins et spiritueux » et « céréales » est tel que si on les soustrait de la balance agricole et agroalimentaire de la France, celle-ci devient très largement déficitaire, passant de - 5,7 milliards d'euros en 2010 à quelque - 11 milliards d'euros en 2019 (- 10,9 milliards d'euros en 2018⁴⁵). Sans les seuls vins et spiritueux, notre balance commerciale est déjà déficitaire, à hauteur de - 4,6 milliards d'euros en 2019⁴⁶.



Source : « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 »,
Direction générale des Douanes et Droits indirects, Études et éclairages,
n° 85, 6 décembre 2019.

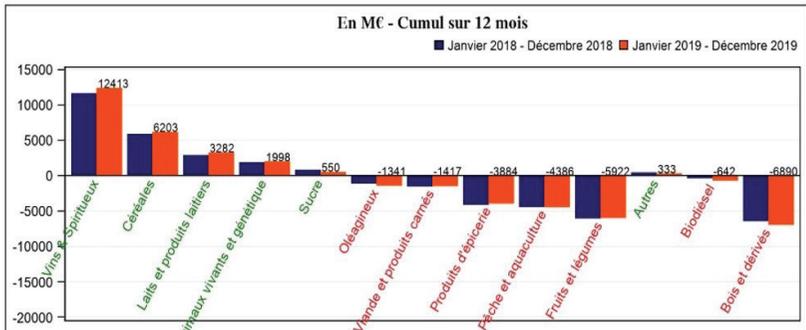
C'est que, à côté de ces étendards bien identifiés, et donc derrière l'excédent commercial agricole et agroalimentaire, se trouve une myriade de déficits plus ou moins importants, révélant l'érosion, la faiblesse sectorielle ou le déficit de compétitivité de pans entiers de l'agriculture française.

FranceAgriMer vient de publier un long rapport ayant pour objectif de « caractériser et comprendre la dégradation du solde commercial et l'érosion de la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires françaises ces dix dernières années ». Les facteurs les plus souvent invoqués pour expliquer ce manque de compétitivité, qui serait à l'origine de 70 % de l'érosion de nos parts de marchés⁴⁷, sont liés aux **coûts de production** : le **coût du travail dans l'industrie agro-alimentaire est plus élevé en France** et a augmenté plus vite (+ 58 % sur la période 2000-2017) qu'en Allemagne par exemple (+ 34 % sur la même période)⁴⁸.

D'autres éléments sont régulièrement évoqués :

- une **concentration des exploitations agricoles bien réelle mais moins marquée en France** qu'en Espagne, en Allemagne ou aux Pays-Bas, la taille favorisant les gains de productivité⁴⁹.
- la **stagnation du taux d'investissement des entreprises agroalimentaires** (autour de 13,5 % depuis 2000, alors que le taux d'investissement en Allemagne atteint 16 %, et 18 % aux Pays-Bas), à mettre en parallèle avec la dégradation des taux de marge (passés de 5,4 % à 4,6 % de en France de 2011 à 2018, de 7,7 % à 7,4 % en moyenne dans l'UE et de 5,6 % à 6,7 % pour l'Allemagne⁵⁰)
- le **niveau élevé de la fiscalité sur la production (3,2 % de PIB en France contre 1,6 % en moyenne dans les autres pays de l'UE en 2017, 1 % en Espagne et aux Pays-Bas et 0,4 % en Allemagne⁵¹)** et le **nombre important de taxes et redevances⁵²,**
- des **réglementations environnementales souvent perçues par les producteurs français comme plus contraignantes** par rapport à celles qui existent chez nos concurrents européens. Selon FranceAgriMer, « tous secteurs confondus, le degré d'exigence des politiques environnementales en France est particulièrement élevé et la France est, parmi les pays européens, un de ceux où ces exigences ont le plus augmenté ».
- un **manque d'intégration et de coordination des filières entre l'amont agricole et l'aval agroalimentaire**, ou encore l'inadéquation de certaines productions françaises, de leur niveau de gamme, à la demande internationale⁵³.

Balance commerciale de la France par catégorie de produits agricoles et agroalimentaires



Source : Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019, FranceAgriMer / Données Direction générale des Douanes et Droits indirects.

Les importations agricoles et agroalimentaires de la France représentent au total environ 20 % de l'alimentation nationale⁵⁴ ; elles ont doublé entre 2000 et 2019, passant de 28 à 56 milliards d'euros, essentiellement en provenance de pays de l'Union européenne. Dans le même temps les exportations augmentaient d'un peu plus de 70 %⁵⁵. Sur les 26 millions d'hectares mobilisés pour l'alimentation des Français, soit pratiquement le même ordre de grandeur que la Superficie agricole utilisée (SAU) française (28,6 millions d'hectares en 2019⁵⁶), presque 10 millions d'hectares se trouvent hors de France⁵⁷. Corollaire de cette dynamique, il est difficile d'ignorer la dégradation du taux de couverture⁵⁸ dans ces secteurs depuis quelques décennies, passé d'environ 125 % au début des années 2000 à 111,7 % en 2018⁵⁹. Autant certaines hausses d'importations sont dues aux préférences des consommateurs (pour les fruits exotiques par exemple), autant d'autres sont liées à une dégradation de la compétitivité de certains secteurs, posant davantage la question de l'autonomie stratégique de la France.



Sources : La compétitivité du secteur agricole et alimentaire - ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française (1970-2020), Chambres d'agriculture, Janvier 2021 / Douanes.

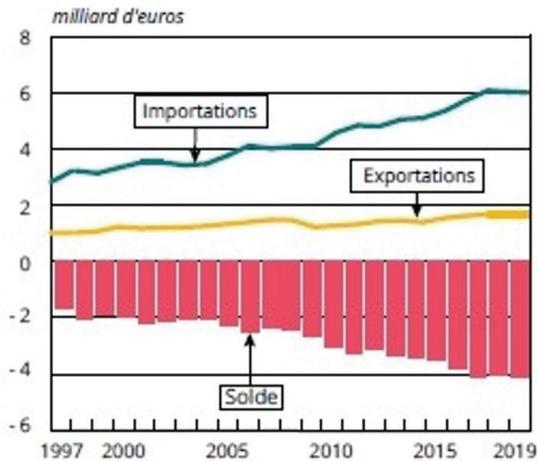
Sur les 9 269 produits qui figurent dans la base de données de la direction générale des Douanes⁶⁰ et pour lesquels nous pouvons calculer le solde commercial⁶¹, 911 (presque 10 %) révèlent un déficit commercial de plus de 50 millions d'euros en 2019. Sur ces 911 produits, 142, soit plus de 15 %, relèvent de l'industrie agroalimentaire de manière générale (voir la liste complète en annexe), et correspondent soit à des denrées alimentaires « brutes » ou à des produits agricoles, soit à des produits alimentaires transformés.

Au premier rang des déficits commerciaux agricoles et agroalimentaires de la France figurent les fruits et légumes, les produits de la mer et les produits issus de l'agriculture biologique. Un mouvement en phase avec les évolutions générales du commerce international de la France.

- > La France dispose de la deuxième Zone économique exclusive du monde mais n'est pas une puissance halieutique.

Deuxième puissance océanique mondiale (derrière les Etats-Unis) au regard de ses 10,2 millions de kilomètres carrés de Zone économique exclusive (8 % de la surface de toutes les ZEE du monde) et de ses 18 000 kilomètres de littoral (dont 5 800 en métropole), **la France est présente sur trois mers et sur tous les océans de la planète sauf l'Arctique**. Alors que 47 % de l'effort de pêche mondial se concentre près des ZEE⁶², la production française (capture et aquaculture) ne représente pourtant en volume que 0,4 % de la production mondiale⁶³. **La France figure au 24ème rang des exportateurs mondiaux de produits de la pêche et de l'aquaculture**, avec seulement 1,6 milliard d'euros d'exportations en 2019, soit 1,3 % de part de marché, et un **lourd déficit, structurel, de 4,4 milliards d'euros**. Les exportations représentent à peine un quart des importations en valeur^{64 65}.

Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture



Source : Graph'Agri 2020, Agreste

Là aussi il est intéressant d'aller dans le détail. L'un des produits sur lesquels la France est très déficitaire est le saumon de l'Atlantique ou du Danube : - 776 millions d'euros en 2019 (804 millions d'euros d'importations)⁶⁶ ; on pourrait aussi mentionner le solde commercial des crevettes, - 635 millions d'euros en 2019 (767 millions d'euros d'importations)⁶⁷. La France importe deux fois plus de sardines qu'elle n'en exporte, cinq fois plus de coquilles Saint-Jacques fraîches et six fois plus de coquilles Saint-Jacques congelées⁶⁸.

Au total, deux tiers des poissons consommés par les Français sont importés⁶⁹, signant le décalage entre les goûts des Français (saumon et cabillaud) et les ressources de nos mers. Pourtant, tout porte à croire que la consommation de produits de la mer va augmenter dans les prochaines décennies. Or, l'évolution de la flotte de pêche française n'est pas de nature à préparer une inversion de tendance, puisque le nombre de navires actifs (y compris les plus grands) diminue depuis plusieurs décennies, passant au total de plus de 8 200 en 2000 à 6 300 en 2018. La pêche française génère un peu plus de 13 000 emplois, en recul de 13 % par rapport à 2011⁷⁰.

> Que reste-t-il du maraîchage et des vergers français ?

Avec 4,8 milliards d'euros d'exportations de fruits et légumes en 2019 (dont 620 millions d'euros de pommes de terre), soit 2,4 % de part de marché, la France n'est qu'à la 10ème place mondiale sur ce poste. Le déficit commercial se dégrade depuis plusieurs années et s'élève en 2019 à 5,9 milliards d'euros⁷¹.

Nos importations de **fruits et légumes** ont considérablement augmenté (comprises entre 5,1 millions de tonnes et 5,6 millions de tonnes sur la période allant de 2015 à 2019⁷²), en raison, assez logiquement, de la hausse de la demande de fruits exotiques (avocats, mangues...), ainsi que de celle de jus de fruits, mais aussi en raison de **la diminution des surfaces de l'ensemble du verger français (environ 171 000 hectares en 2019) de plus de 12 % par rapport à l'année 2000 (environ 195 000 hectares). Pour les vergers de certains arbres fruitiers, le recul des surfaces cultivées est même plus important : - 29 % pour les pommiers depuis 2000, - 34 % pour les cerisiers, - 52 % pour les poiriers et - 59 % pour les pêchers et nectariniers⁷³.** Des fruits dont la France fut un important producteur sont également de plus en plus importés : c'est le cas des melons (167 millions d'euros d'importations en 2019 et un déficit de 115 millions), ou des pêches (84 millions d'euros d'importations en 2019 et un déficit de 66 millions)⁷⁴.

C'est le solde des fruits (frais, conditionnés, ou transformés), déficitaire d'environ 5 milliards d'euros en 2018, qui se dégrade le plus, en recul de 2,1 milliards d'euros depuis 2010. Les importations ont augmenté sur cette période de 5,2 % (+ 2,4 milliards d'euros), alors que les exportations se sont maintenues au même niveau (+ 0,3 milliard d'euros). Le solde des légumes (frais, conditionnés, ou transformés), déficitaire de presque 2 milliards d'euros en 2018, se dégrade lui aussi mais dans de plus faibles proportions, - 0,8 milliard d'euros depuis 2010⁷⁵. **Des disparités importantes entre produits existent au sein de cette dernière catégorie.** Un nombre considérable de légumes « de base », consommés largement par la population française, sont importés massivement, révélant une baisse de la production et / ou de la compétitivité.

Si l'on exprime par exemple en chiffres du commerce extérieur les cinq légumes qui composent une ratatouille, on aboutit à un déficit de 650 millions d'euros en 2019 (648 millions en 2018). Pour chacun des légumes nécessaires à cette recette, nous obtenons les déficits commerciaux suivants : 289 millions d'euros concernant les tomates, 160 millions pour les poivrons, 110 millions s'agissant des courgettes, 47 millions pour les aubergines, et enfin 44 millions pour les oignons⁷⁶.

La ratatouille exprimée en chiffres du commerce extérieur
(en valeur, en milliers d'euros)

		2018	2019	2020
Tomates	Importations	593947	630291	630347
	Exportations	312181	341165	389299
	Solde	-281766	-289126	-241048
Courgettes	Importations	136246	136395	168311
	Exportations	20442	26718	25917
	Solde	-115804	-109677	-142394
Poivrons ou piments doux	Importations	227764	211869	239089
	Exportations	51775	51823	55520
	Solde	-175989	-160046	-183569
Aubergines	Importations	50542	52512	62177
	Exportations	5777	5750	6553
	Solde	-44765	-46762	-55624
Oignons	Importations	70489	90875	69520
	Exportations	41313	46513	41275
	Solde	-29176	-44362	-28245
Importations totales de ces 5 légumes		1078988	1121942	1169444
Exportations totales de ces 5 légumes		431488	471969	518564
Solde total des échanges pour ces 5 légumes		-647500	-649973	-650880

Source : Le chiffre du commerce extérieur, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8.

A partir des éléments chiffrés sur les productions sur notre sol et sur la consommation intérieure, il est possible de s'appuyer sur un indicateur très utile, le **taux d'auto-provisionnement**, qui nous renseigne sur le degré de dépendance aux importations de la France. **Pour les tomates (fraîches et transformées), le taux d'approvisionnement français n'est que de 37,4 % en 2018⁷⁷ ; 80 % des tomates que nous importons viennent du Maroc (60 %) et d'Espagne (environ 20 %).** Pour les raisins de table frais et transformés et les oranges fraîches, il plonge respectivement à 13 et 1,2 %. Pour les pêches fraîches, il est de 63,1 % mais tombe à 20,8 % lorsqu'elles sont transformées⁷⁸.

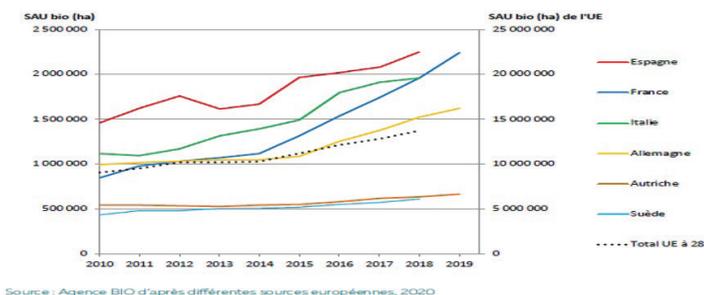
Plus de la moitié des fruits et légumes consommés en France est importée, en incluant les fruits et légumes exotiques⁷⁹, contre environ un tiers il y a 20 ans. Des chiffres qui rendent difficile la dissociation de la question de l'autonomie alimentaire de celle de la compétitivité.

Pourtant, certains postes montrent qu'une bonne dynamique d'exportation est possible. La France est par exemple le premier exportateur mondial de **pommes de terre fraîches**, affichant même une hausse de 35 % en 2019⁸⁰, pour un excédent d'environ un demi-milliard d'euros. Trois quarts des exportations de pommes de terre sont à destination de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, et, pour la transformation, de la Belgique et des Pays-Bas⁸¹. Toutefois, on observe que certains produits issus de la transformation de la pomme de terre sont marqués par d'importants montants d'importations : la France importe plus de cinq fois plus de chips qu'elle n'en exporte, en provenance pour plus de la moitié d'un seul pays, la Belgique, pour un solde déficitaire de plus de 120 millions d'euros en 2019⁸². Au total la France est en déficit de 322 millions d'euros pour les produits transformés à base de pommes de terre hors féculé⁸³. De même, le secteur des **pommes** affiche un solde positif de presque 300 millions d'euros en 2019. Plus de la moitié des exportations sont dirigées vers le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne. Comme pour la pomme de terre, la France est moins performante à l'export sur les produits transformés à base de pommes : le déficit commercial de la France sur les jus de pomme par exemple s'élève à 85 millions d'euros en 2019, en provenance essentiellement d'Allemagne, des Pays-Bas ou d'Italie. Quelle que soit la catégorie de jus de pomme retenue, la France en importe davantage qu'elle n'en exporte⁸⁴. Le déficit en volume s'étant réduit de presque 20 000 tonnes entre 2013 et 2017⁸⁵, une production de **fraises** françaises a également été relancée, misant sur une image qualitative du produit au lieu de se porter sur la compétitivité-coût.

> Un marché bio en croissance mais encore déficitaire

Avec 2,3 millions d'hectares cultivés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, soit 8,5 % de la SAU française, la **SAU bio française a été multipliée par deux en cinq ans, devenant ainsi la première d'Europe** (devant l'Espagne), bien que le nombre des exploitations bio françaises (un peu moins de 40 000) reste inférieur à celui de l'Italie (autour de 70 000), mais presque équivalent à celui de l'Espagne⁸⁶.

Évolution des surfaces cultivées en bio de l'Union européenne et des 6 principaux pays agricoles



La demande en produits issus de l'agriculture biologique ne cesse de croître depuis 2010 : la France est aujourd'hui le deuxième marché bio d'Europe, derrière l'Allemagne, avec 11,93 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019, en croissance de 13,5 % par rapport à l'année 2018. La consommation des ménages en aliments bio est de 178 euros par an et par habitant⁸⁷. Toutefois, en 2019, la production française de produits bio ne couvrait que 67 % de la demande nationale en volume, un tiers du bio consommé en France étant importé. Le solde commercial est quant à lui déficitaire à hauteur de 1,7 milliard d'euro. On retrouve notamment les secteurs déficitaires cités plus haut : fruits et légumes bio (- 431 millions d'euros) et produits de la mer (- 221 millions d'euros). L'essentiel des exportations de produits bio repose sur les vins et alcools (480 millions d'euros d'excédent), les produits laitiers (18 millions d'euros d'excédent) et les volailles (13 millions d'euros d'excédent). Il faut également souligner que la France est presque autosuffisante sur une série de productions issues de l'agriculture biologique, comme le lait, les viandes (sauf la charcuterie) et les boissons alcoolisées, ce qui impose de rester vigilants dans les années qui viennent quant à l'évolution de la demande et à la capacité éventuelle de ce type de filières de production en croissance à se projeter sur les marchés.

1.4. Échanges extérieurs : des achats pour 33 % du marché au stade de gros, des ventes pour 11 %

Tableau 8 – Estimation des échanges extérieurs en valeur

	2019		Stade de détail		Valeur au prix de gros		Taux d'appro. hors France		Dont UE		Dont non UE		Vente hors France (% de CA France)		Introduction UE		Importation Pays tiers		Expédition UE		Exportation 1/3		Total import		Total export		
	MC	MC	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	MC	%	
Fruits	937	625	56,0%	25,0%	31,1%	5,0%	156	194	30	1	350	31															
Légumes	928	619	21,8%	17,6%	4,2%	3,7%	109	26	22	1	135	23															
TOTAL FRUITS ET LÉGUMES FRAIS	1 865	1 244	20,0%	21,3%	17,2%	8,3%	255	220	52	2	485	54															
Lait	395	264	2,7%	2,7%	0,0%	6,4%	7	0	17	0	7	17															
Produits laitiers	843	562	2,1%	1,4%	0,7%	3,6%	8	4	20	0	12	20															
Œufs et ovoproduits	552	368	1,1%	1,1%	0,0%	1,2%	4	0	4	0	4	4															
SOUS TOTAL EPIEPICERIE	1 791	1 194	1,9%	1,6%	0,3%	3,5%	19	4	41	0	23	41															
Viande bovine	401	267	0,4%	0,4%	0,0%	0,2%	1	0	1	0	1	1															
Viande porcine	143	95	4,2%	4,2%	0,0%	2,1%	4	0	2	0	4	2															
Viande agneau	72	48	2,1%	1,0%	1,0%	0,0%	1	1	0	0	1	0															
Volaille fraîche et élaborée	283	189	0,5%	0,5%	0,0%	7,5%	1	0	13	1	1	14															
Charcuterie salaison	178	119	26,6%	26,6%	0,0%	3,4%	32	0	4	0	32	4															
SOUS TOTAL E2-Viandes Fraîches et Transfo	1 078	719	5,4%	5,4%	0,1%	2,9%	38	1	20	1	29	21															
TOTAL E2-Carottes et Vins	1 913	1 313	3,4%	3,4%	0,2%	3,2%	52	2	32	1	62	62															
Mer-Saïssisserie-Fumaison	206	137	73,9%	45,8%	28,1%	3,7%	63	39	3	2	101	5															
Truiteur	350	233	18,1%	18,1%	0,0%	2,1%	42	0	5	0	42	5															
Surgelés	196	130	61,0%	43,0%	18,9%	1,5%	56	23	2	0	80	2															
TOTAL C - TRAITEUR, MER, SURGELÉ	751	501	44,5%	32,2%	12,4%	2,4%	161	62	10	2	223	12															
TOTAL D - BOULANGERIE PÂTISSERIE FRAÎCHE	914	609	25,0%	25,0%	0,0%	0,8%	152	0	5	0	152	5															
Épicerie Sucrée	1 754	1 170	57,7%	21,4%	36,2%	8,8%	251	424	86	17	674	103															
Épicerie Salée	1 570	1 047	64,5%	38,7%	25,9%	8,9%	405	271	78	15	675	93															
SOUS TOTAL E1 Épicerie	3 324	2 216	60,9%	29,6%	31,3%	8,9%	656	694	164	32	1 350	196															
Boissons Végétales	163	109	28,6%	17,9%	10,7%	5,0%	19	12	5	0	31	5															
Jus de fruits et de légumes, BISSA	371	247	73,4%	20,1%	53,3%	2,9%	50	13	7	0	161	7															
SOUS TOTAL E2 Boissons sans alcool	534	356	59,7%	19,4%	40,3%	3,5%	69	143	13	0	213	13															
TOTAL C - ÉPICERIE ET BOISSONS SANS ALCOOL	3 859	2 572	60,7%	28,2%	32,6%	8,1%	725	838	177	32	1 562	209															
Vins tranquilles et autres	979	594	0,3%	0,3%	0,0%	79,7%	2	0	251	222	2	473															
Cidres, Bières et autres boissons alcoolisées	36	38	0,0%	0,0%	0,0%	37,0%	3	0	1	11	3	12															
TOTAL F - BOISSONS ALCOOLISÉES	1 036	601	0,7%	0,7%	0,0%	70,2%	5	0	252	233	5	485															
TOTAL GENERAL	11 254	7 529	33,1%	18,1%	14,9%	11,0%	1 365	1 124	557	21	2 490	827															

Agence BIO - AND-International 2020 - en % des ventes en France, stade de gros : La valeur totale des achats extérieurs est de 2,0 Mds EUR contre 0,8 Mds EUR pour les ventes extérieures. Les deux valeurs sont en croissance.

> **En plus de ces fragilités, il faut mentionner la dépendance protéinique de la France.**

La première source de protéines végétales consommées par les élevages en France est constituée par les prairies et fourrages (9 millions de tonnes de protéines), suivis par les céréales (4 millions de tonnes), les oléagineux (1,5 millions de tonnes) et le soja importé (1,5 millions de tonnes). **S’agissant des matières riches en protéines (MRP) utilisées pour la complémentation des rations** (le soja essentiellement), **la France est importatrice nette** : la part de MRP importées par rapport à la quantité totale de MRP nécessaires pour l'élevage était en 2018 d'environ 40 %. La France produit en effet environ 60 % de sa demande en MRP grâce à ses filières colza, tournesol et luzerne déshydratée. Cette dépendance est inférieure à celle de l'Europe en général (aux alentours de 60 à 70 %) ⁸⁸. Cela dit, compte tenu de l'importance de l'élevage français et pour faire face à la compétitivité par les coûts qui s'exerce dans ce secteur au niveau intra-européen, on observe de très importants montants d'importations, de soja notamment : environ 6 millions de tonnes en 2017 (dont plus de la moitié venant du Brésil), avec ce qu'elles comportent d'externalités négatives (déforestation dans une certaine mesure, bilan carbone...). Le taux d'auto-approvisionnement de la France en soja s'établit ainsi à 46,6 %, et il est de 4,6 % concernant les tourteaux de soja ⁸⁹. Cependant, du point de vue de l'alimentation animale de manière générale, les coproduits issus du développement des biocarburants, comme les tourteaux de colza ou les drêches de blé contribuent à l'amélioration de l'autonomie protéinique de la France, tout comme l'amélioration de la teneur en protéines des céréales et des fourrages qui réduisent d'autant les besoins en complémentation. Les surfaces cultivées en colza avaient par exemple beaucoup progressé entre 1995 et 2005, avant de stagner puis de baisser ces dernières années.

Si la France est moins dépendante que ses partenaires européens, elle présente également une fragilité dans le domaine des **légumineuses à graines pour la consommation humaine** : les légumes secs (lentilles, pois chiches...) représentent 300 000 tonnes d'importation, soit 70 % de sa consommation ⁹⁰.

Il s'agit, toutefois, d'un diagnostic qui ne date pas d'hier. Bien identifié, il fait l'objet d'un suivi de la part des pouvoirs publics puisqu'un nouveau « **plan protéines** » a été lancé, comportant notamment un investissement de plus de 120 millions d'euros prévu pour la période 2021-2022 dans le plan de relance.

- > **Pour obtenir un panorama complet du commerce extérieur de la France dans les secteurs agricole et agroalimentaire, il est utile de le situer par rapport à ses principaux concurrents européens.**

Si, en 2019, les exportations françaises étaient dirigées à 62 % vers l'Union européenne, et bien que la France soit perçue comme un géant européen de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notre balance commerciale est **toutefois déficitaire avec les marchés de l'UE à hauteur de 0,9 milliard d'euros et se dégrade depuis quelques années tous produits confondus**. Elle est en revanche excédentaire vis-à-vis des pays tiers (pour 8,7 milliards d'euros)⁹¹, les Etats-Unis représentant à eux seuls environ un quart de nos exportations. Mais ici encore cet excédent est largement tiré par le poste vins et spiritueux. Par ailleurs, il faut bien noter que si les exportations françaises profitent de la croissance soutenue de la demande des marchés émergents, nos parts de marché ont tendance à baisser plus fortement que celle des autres pays d'Europe.

Le solde commercial de l'Union européenne dans les secteurs agricole et agro-alimentaire s'améliore passant d'un déficit de 16,2 milliards d'euros en 2010 à un solde positif de 1,8 milliard en 2018⁹², mais ce rééquilibrage ne rend pas compte de l'hétérogénéité des situations de chaque pays, correspondant elle-même aux rivalités qui peuvent s'exercer au sein du marché européen.

L'excédent agricole et agroalimentaire de l'Espagne est passé de 3,4 milliards en 2010 à 11,8 milliards d'euros en 2018. Les fruits et légumes constituent le premier poste d'excédent espagnol, à 12,6 milliards d'euros. Nos importations de fruits en provenance d'Espagne représentent 31 % de nos importations totales⁹³. Sur certains produits, comme le melon, le rapport se hisse à plus de 60 %⁹⁴. Sur des produits considérés comme tropicaux comme l'avocat, l'Espagne est même devenue le premier fournisseur de la France, représentant presque un tiers de nos importations. Elle compte enfin pour plus de 34 % de nos importations de légumes en 2019⁹⁵. Si la sécurité des approvisionnements français en fruits et légumes n'est pas à court terme en jeu, **une telle situation pose question au regard de l'équilibre général entre productions nationales et recours aux importations.**

Le déficit commercial italien rétrécit dans la période 2010-2018, passant de - 8,9 milliards d'euros à - 2,7 milliards d'euros, porté par les exportations de vins, de fruits et légumes et de certains produits transformés. **La Pologne** enregistre également un franc succès à l'export, affichant un **excédent agricole et agroalimentaire de 9,7 milliards d'euros en 2018**, tiré notamment par un excédent de 2,5 milliards sur les viandes. Les importations françaises de viande de volaille en provenance de Pologne ont par exemple été multipliées par cinq depuis 2010, faisant d'elle le premier fournisseur de la France sur cette catégorie⁹⁶.

La dynamique exportatrice néerlandaise est également intéressante à suivre. Grâce à une industrie agroalimentaire qui représente plus d'un cinquième du chiffre d'affaires total de son industrie, le commerce extérieur agroalimentaire des Pays-Bas n'a enregistré, comme la France, aucun déficit depuis 1970. Les Pays-Bas jouent un rôle de plate-forme de réexpédition (processus d'importations-réexportations) au niveau de l'Union européenne, tout particulièrement grâce au port de Rotterdam, premier port d'Europe. Cela a permis à la 17^{ème} économie mondiale de se maintenir sur le podium des exportateurs mondiaux de produits agricoles et alimentaires depuis la fin des années 1990. Il faut noter que la ventilation géographique du commerce extérieur néerlandais est symétrique à celle de la France : l'essentiel de son excédent agricole et agroalimentaire provient de ses échanges commerciaux avec les Etats de l'Union européenne, tandis que la France semble avoir perdu la maîtrise du marché intra-communautaire, projetant davantage ses exportations vers les pays tiers (voir supra)⁹⁷. Il faut toutefois nuancer, là aussi, la puissance agricole et agroalimentaire néerlandaise, tout d'abord parce que les Pays-Bas ont également connu une croissance très dynamique de leurs importations (comme l'Allemagne d'ailleurs). Ensuite, une partie très importante de leurs excédents sur ces secteurs vient aussi du commerce horticole, qu'il s'agisse de production hors sol avec une forte intensité en capital technologique ou des réexpéditions.

Classement mondial des exportateurs agricoles et agroalimentaires (2019)

Produits bruts		
Rang	Pays	Exportations (M€)
1	États-Unis	58 584
2	Brésil	38 991
3	Pays-Bas	33 584
4	Chine	26 856
5	Espagne	20 037
6	Inde	19 303
7	Canada	19 238
8	Mexique	16 857
9	France	15 896
10	Argentine	14 555

Produits transformés		
Rang	Pays	Exportations (M€)
1	États-Unis	68 014
2	Allemagne	64 130
3	Pays-Bas	61 972
4	France	47 743
5	Chine	41 942
6	Italie	36 636
7	Belgique	32 307
8	Brésil	30 969
9	Espagne	30 335
10	Pologne	27 348

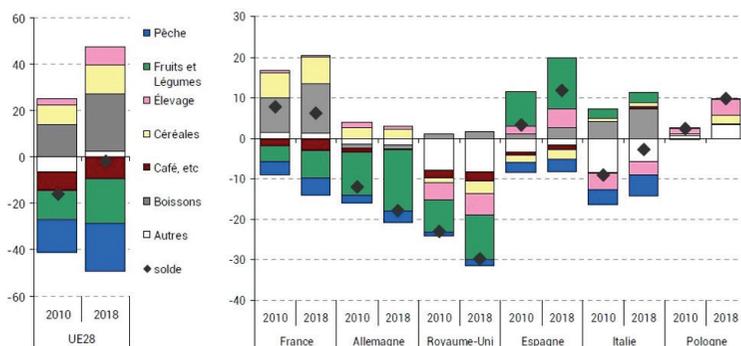
Source : Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019, FranceAgriMer, juillet 2020.

Alors qu'il était encore membre de l'Union européenne, le Royaume-Uni a vu quant à lui son déficit commercial approcher les 30 milliards d'euros (29,8 milliards) en 2019, en augmentation de presque 7 milliards d'euros depuis 2010⁹⁸. Les exportations britanniques de produits alimentaires et de boissons vers l'UE ont chuté de 75 % (passant de 1 milliard de livres sterling en janvier 2020 à 256,4 millions), en janvier 2021, premier mois en dehors du

marché unique⁹⁹. Bien que la sécurité alimentaire des Britanniques ne soit a priori pas en danger à court terme, on peut tout de même s'interroger sur les conséquences et l'acceptabilité d'un tel déséquilibre s'il devait s'appliquer au cas français.

De même, l'Allemagne affiche un solde commercial agricole et agroalimentaire plus dégradé que celui de la France, avec un creusement de 6 milliards d'euros environ en une décennie, pour atteindre **- 17,7 milliards d'euros en 2018**. En effet, si l'Allemagne est le deuxième exportateur mondial de produits transformés (64 milliards d'euros en 2019), elle ne figure pas dans le top 10 des exportateurs mondiaux de produits bruts¹⁰⁰, traduisant une position bien particulière de « hub » au sein des chaînes de valeur agricole alimentaire¹⁰¹. Elle est par ailleurs notre premier client tous produits agricoles et agroalimentaires confondus, avec presque 7 milliards d'euros d'importations en provenance de France en 2019¹⁰².

Solde des produits agricoles et agroalimentaires par produits de l'UE à 28, de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et de la Pologne en 2010 et en 2018 (en milliards d'euros)



Sources : « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », Direction générale des Douanes et Droits indirects, Études et éclairages, n° 85, 6 décembre 2019 / Données Eurostat.

RÉFÉRENCES

- ¹ Note complémentaire à la note d'ouverture « L'Agriculture :Enjeu de reconquête », juillet 2021.
- ² Eric Alary, *L'histoire des paysans français*, Perrin, coll. tempus, 2019.
- ³ « Histoire de l'INRA », site du Comité d'Histoire de l'Inrae.
- ⁴ *L'histoire des paysans français*, op. cit.
- ⁵ On peut par exemple rappeler l'effet de déstabilisation à terme de la croissance soutenue de la demande chinoise en céréales, ayant pour conséquence immédiate de tirer les prix vers le haut.
- ⁶ « Le commerce mondial des produits agricoles et alimentaires a plus que doublé au cours des deux dernières décennies », FAO, 23 septembre 2020.
- ⁷ Valeur ajoutée par branche, Données annuelles de 1949 à 2019, Insee, juin 2020.
- ⁸ *Graph 'Agri 2020*, Agreste.
- ⁹ Chiffre CAF/FAB, hors matériel militaire, Rapport 2020 *Le commerce extérieur de la France*, Direction générale du Trésor, Bureau des échanges extérieurs et du risque-pays, février 2020.
- ¹⁰ Rapport 2020 *Le commerce extérieur de la France*, op. cit.
- ¹¹ Calcul du Haut-Commissariat au Plan à partir de « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », Études et éclairages, Direction générale des Douanes et Droits indirects, n° 85, 6 décembre 2019 et Rapport 2021 *Le commerce extérieur de la France*, Direction générale du Trésor, Bureau des échanges extérieurs et du risque-pays, février 2021.
- ¹² Part remontée à 18 % suite au départ du Royaume-Uni de l'Union européenne.
- ¹³ *Tableaux de l'économie française*, Insee, 2020.
- ¹⁴ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, FranceAgriMer, juillet 2020.
- ¹⁵ Chiffres de FranceAgriMer.
- ¹⁶ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, op. cit.
- ¹⁷ *Contrat stratégique de la filière agro-alimentaire*, Conseil national de l'Industrie, 16 novembre 2018.
- ¹⁸ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, op. cit.
- ¹⁹ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit 22042142.
- ²⁰ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit 22041011.
- ²¹ Taxe suspendue provisoirement, pour 4 mois, en mars 2021.
- ²² En 2020, les exportations agricoles et agroalimentaires ont reculé de 3,4 % par rapport à 2019 pour s'établir à 62,2 milliards d'euros, alors que les importations se repliaient mais moins fortement, de 1,3 %, pour atteindre 55,9 milliards d'euros.
- ²³ *Bilan 2020 des exportations de vins et spiritueux*, Fédération des exportateurs de vins et spiritueux, février 2021.

- ²⁴ « L'Algérie restera-t-elle encore longtemps le premier client du blé français ? », *Terre-net*, 19 février 2020.
- ²⁵ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit 10039000.
- ²⁶ Chiffres 2017 de l'institut International Wine and Spirits Record (IWSR).
- ²⁷ *Une nouvelle trajectoire pour l'industrie française*, Fondation Accenture, juillet 2020.
- ²⁸ Outil Trade Map, site de l'International Trade Center (agence conjointe de l'ONU et de l'OMC).
- ²⁹ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature agrégée : C28B - Machines agricoles et forestières.
- ³⁰ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, en nomenclature NC8, code produit pour les tracteurs : 87019110, 87019210, 87019310, 87019410, 87019510, code produit pour les machines à traire : 84341000, code produit pour les moissonneuses-batteuses : 84335100.
- ³¹ *Panorama des IAA 2020*, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- ³² *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*
- ³³ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit 04069082.
- ³⁴ « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », *op. cit.*
- ³⁵ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires*, *op. cit.*
- ³⁶ *Bilans d'approvisionnement agroalimentaire 2017-2018*, Agreste, n° 2019-18, décembre 2019.
- ³⁷ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit 04090000.
- ³⁸ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit 22011011.
- ³⁹ *Panorama des IAA 2020*, *op. cit.*
- ⁴⁰ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*
- ⁴¹ « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », *op. cit.*
- ⁴² « La perte inquiétante de l'indépendance alimentaire de la France », Xerfi Canal, 7 mai 2021.
- ⁴³ Voir les Bilans d'approvisionnement agroalimentaire réalisés par Agreste.
- ⁴⁴ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*
- ⁴⁵ « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », *op. cit.*
- ⁴⁶ *Rapport 2020 Le commerce extérieur de la France*, *op. cit.*, et *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires*, *op. cit.*
- ⁴⁷ *Commerce Extérieur – Résultats 2018*, Direction générale du Trésor, Bureau des échanges extérieurs et du risque-pays, février 2020.
- ⁴⁸ « Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? », *Trésor Eco*, N° 230, octobre 2018.
- ⁴⁹ *La compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires*, FranceAgriMer, 25 juin 2021.
- ⁵⁰ « L'ANIA alerte sur la flambée du prix des matières premières et les fortes tensions sur les approvisionnements », Ania, Note de conjoncture, 8 juin 2021 / Données Eurostat

- ⁵¹ *La compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires*, *op. cit.*
- ⁵² Le Rapport d'information sur la taxation des produits agro-alimentaires de l'Assemblée Nationale du 22 juin 2016 recense 21 taxes et une douzaine de redevances.
- ⁵³ « Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? », *op. cit.*
- ⁵⁴ Laurent Duplomb, Rapport d'information n° 528 sur la place de l'agriculture française sur les marchés mondiaux, fait au nom de la commission des Affaires économiques du Sénat, groupe d'études Agriculture et alimentation, 28 mai 2019.
- ⁵⁵ Calcul du Haut-Commissariat au Plan à partir de *Graph'Agri 2015*, Agreste, et du Rapport 2020 *Le commerce extérieur de la France*, *op. cit.*
- ⁵⁶ *Graph'Agri 2020*, *op. cit.*
- ⁵⁷ *Empreintes sol, énergie et carbone de l'alimentation*, Agence de la transition écologique, décembre 2020.
- ⁵⁸ Le taux de couverture est un indicateur de compétitivité permettant d'évaluer la capacité des exportations à couvrir les importations, en l'occurrence dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Il s'obtient en rapportant, en pourcentage, les exportations aux importations.
- ⁵⁹ *La compétitivité du secteur agricole et alimentaire - ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française (1970-2020)*, Chambres d'agriculture, janvier 2021.
- ⁶⁰ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects.
- ⁶¹ Pour quelques centaines de produits, le chiffre des importations ou des exportations n'existe pas, rendant impossible le calcul du solde.
- ⁶² Jorge P. Rodríguez, Juan Fernández-Gracia, Carlos M. Duarte, Xabier Irigoien, Víctor M. Eguíluz, « The global network of ports supporting high seas fishing », *Science Advances*, février 2021.
- ⁶³ Calcul du Haut-Commissariat au Plan à partir de *Graph' Agri 2020*, *op. cit.*
- ⁶⁴ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*
- ⁶⁵ Il faudrait préciser que la part de surexploitation du stock de poissons au niveau mondial n'a pas augmenté, au contraire : elle est passée de 90 % en 1974 à 66 % en 2017.
- ⁶⁶ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit 03021400.
- ⁶⁷ *Graph'Agri 2020*, *op. cit.*
- ⁶⁸ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit pour les sardines : 03024310, les coquilles Saint-Jacques fraîches : 03072100, et les coquilles Saint-Jacques congelées : 03072290.
- ⁶⁹ « La filière Pêche et aquaculture », FranceAgriMer.
- ⁷⁰ *Graph'Agri 2020*, *op. cit.*
- ⁷¹ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*
- ⁷² *Les chiffres-clés de la filière Fruits & Légumes frais et transformés en 2019*, FranceAgriMer, décembre 2020.
- ⁷³ *Graph'Agri 2020*, *op. cit.*
- ⁷⁴ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit pour les melons : 08071900, et les pêches : 08093090.
- ⁷⁵ « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », *op. cit.*
- ⁷⁶ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit pour les tomates : 07020000, les poivrons : 07096010, les

- courgettes : 07099310, les aubergines : 07093000, et les oignons : 07031019.
- ⁷⁷ *Bilans d'approvisionnement agroalimentaires 2017-2018*, Agreste, n° 2019-18, décembre 2019.
- ⁷⁸ *Ibidem*.
- ⁷⁹ Daniel Sauvaitre, secrétaire général d'Interfel, « Pourquoi la moitié de la consommation de fruits et légumes en France est-elle issue de l'importation ? », *Europe 1*.
- ⁸⁰ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*
- ⁸¹ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit : 07019090.
- ⁸² *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit : 20052020.
- ⁸³ *Fiche Filière Pomme de terre*, FranceAgriMer, janvier 2021.
- ⁸⁴ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit pour les pommes : 08081080, pour les jus de pommes : 20097120, 20097199, 20097911, 20097919, 20097930, 20097998.
- ⁸⁵ *Chiffres-clés 2017 de FranceAgriMer - données 2017*, décembre 2018.
- ⁸⁶ Chiffres de l'Agence bio, « La consommation bio en hausse en 2019 stimule la production et la structuration des filières françaises – les chiffres 2019 du secteur bio », Dossier de presse, 9 juillet 2020.
- ⁸⁷ Consommation à domicile et hors domicile.
- ⁸⁸ *L'autonomie protéique*, étude de l'Inra, 2016.
- ⁸⁹ *Bilans d'approvisionnement agroalimentaires 2017-2018*, *op. cit.*
- ⁹⁰ « Résilience agricole », conférence UniLaSalle, jeudi 3 décembre 2020.
- ⁹¹ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*
- ⁹² « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », *op. cit.*
- ⁹³ Calcul du Haut-Commissariat au Plan à partir de *l'outil Trade Map*.
- ⁹⁴ *Le chiffre du commerce extérieur*, Site de la direction générale des Douanes et Droits indirects, nomenclature NC8, code produit pour les melons : 08071900.
- ⁹⁵ Calcul du Haut-Commissariat au Plan à partir de *l'outil Trade Map*, site de l'International Trade Center (agence conjointe de l'ONU et de l'OMC).
- ⁹⁶ « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », *op. cit.*
- ⁹⁷ « Pays-Bas - panorama d'une puissance exportatrice agroalimentaire et de ses failles », Thierry Pouch, étude pour le Club Déméter, 2020.
- ⁹⁸ « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », *op. cit.*
- ⁹⁹ « L'après Brexit : les exportations britanniques de produits alimentaires chutent de 75 % », *Euractiv*, 23 mars 2021.
- ¹⁰⁰ *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*
- ¹⁰¹ *Global value chains in agriculture and food: A synthesis of OECD analysis*, OECD Food, Agriculture and Fisheries, Papers No. 139, 4 février 2020.
- ¹⁰² *Tableau de bord des résultats à l'export des filières agricoles et agroalimentaires 2019*, *op. cit.*

